



Ce document est extrait des recommandations de gestion des flambées de maladies transmissibles dans les **lieux d'hébergement collectif du canton de Genève** ([lien vers le site](#)).
Elles s'adressent aux responsables, collaborateurs et bénévoles travaillant dans ces lieux.

Varicelle

Informations de base à connaître sur la varicelle

Nom du virus	Virus varicelle zona (VVZ)
Symptômes	<ul style="list-style-type: none">- <u>Premiers symptômes</u> : fièvre, maux de tête, douleurs aux articulations, fatigue- 1 à 3 jours <u>après les premiers symptômes</u> : apparition sur tout le corps de petits boutons rouges et qui démangent. Les boutons évoluent progressivement pendant les jours suivants; ils se remplissent d'abord d'une petite quantité de liquide (transparent ou de couleur blanchâtre) avant de se transformer en croûtes. De nouveaux boutons peuvent continuer à apparaître pendant 3 à 7 jours.
Evolution et personnes à risque de complication	<ul style="list-style-type: none">- La maladie est généralement sans gravité chez les enfants et adolescents de moins de 16 ans en bonne santé.- Chez les adultes (dès l'âge de 16 ans) n'ayant jamais eu la varicelle, la maladie peut entraîner des complications graves. Le risque est particulièrement élevé chez :<ul style="list-style-type: none">- les femmes enceintes- les personnes (même les enfants) avec une maladie qui provoque une baisse de l'immunité ou un traitement immunosuppresseur
Comment se transmet la maladie	Par voie aérienne (quand un malade respire normalement, tousse ou crache) ou par contact direct avec le contenu des boutons.
Période entre la contamination et les premiers symptômes	La période entre le moment où la personne attrape la maladie et le moment où elle présente les premiers symptômes peut aller de 8 à 21 jours (généralement entre 14 et 16 jours).
Période durant laquelle le malade est contagieux	La personne malade commence à être contagieuse 2 jours avant l'apparition des premiers boutons. Elle reste contagieuse jusqu'à ce que tous les boutons se soient transformés en croûtes sèches. Cette période dure en général de 5 à 7 jours .
Immunité	Une personne est protégée quand elle a déjà eu la varicelle ou quand elle a reçu 2 doses de vaccin contre la varicelle.

Que faire si vous suspectez un cas de varicelle dans le centre ?

- Envoyez la personne malade en **consultation médicale ou infirmière** (situation semi-urgente, voir www.ge.ch/c/ressources-medicales) pour confirmer le diagnostic de varicelle.
- Si la personne a **plus que 16 ans**, qu'elle est **enceinte**, qu'elle a une **maladie qui diminue les défenses immunitaires ou quelle est sous traitement immunosuppresseur**: adressez-la à **un médecin le plus rapidement possible** (situation urgente, voir www.ge.ch/c/ressources-medicales). En effet, pour éviter les complications, il est possible de donner un traitement (comprimés à prendre par la bouche) qu'il faut commencer idéalement **dans les 24 heures** suivant l'apparition des boutons.

Que faire s'il y a un cas de varicelle confirmé ?

Personne malade

- L'objectif est de séparer la personne malade des personnes non-immunes (celles qui n'ont jamais eu la varicelle et qui ne sont pas vaccinées) afin de protéger ces dernières.
- La personne malade ne doit pas être en isolement strict. Elle a, par exemple, le droit de quitter le centre. Mais compte tenu des conditions de vie collectives, il faut mettre en place des mesures pour réduire le risque d'épidémie dans le centre.
- Ces mesures doivent durer jusqu'à ce que tous les boutons se soient transformés en croûtes **sèches** (durée générale de 5 à 7 jours après l'apparition des derniers boutons).

Mesures à mettre en place pour la personne malade :

Logement	<ul style="list-style-type: none">- Loger la personne en chambre individuelle (ou dans un cercle familial étroit).- Organiser les repas dans la chambre dans la mesure des possibilités ou demander à la personne de manger après les autres.- Limiter au maximum les contacts avec les autres bénéficiaires, surtout avec les personnes à risque de complications (femmes enceintes et personnes avec une maladie ou un traitement immunosuppresseur).- La personne peut sortir du centre. Elle doit cependant éviter les contacts avec les personnes à risque de complications (voir les informations de base sur la maladie) et ne doit pas se rendre dans d'autres centres.
Douche et toilettes	<p>Mettre à disposition une douche et des toilettes séparées.</p> <p>Si ce n'est pas possible, la personne malade doit se doucher après les autres bénéficiaires.</p> <p>Si même cette dernière option n'est pas possible, donner un désinfectant de surface au malade et lui demander de désinfecter la douche et le siège WC et d'aérer la pièce après chaque usage.</p>
Hygiène des mains	Mettre à disposition de la solution hydroalcoolique lorsque la personne malade sort de sa chambre.
À l'école, à la crèche ou au travail	La personne malade peut se rendre à l'école, la crèche ou au travail.

Personnel encadrant

Mesures à adopter par le personnel encadrant :

Masque FFP2	<p>Le personnel encadrant non-immun (n'ayant jamais eu la varicelle et non-vacciné) doit porter un masque FFP2 lorsqu'il est dans la même pièce que la personne malade.</p> <p>Le personnel encadrant immun (ayant eu la maladie ou vacciné) n'a pas besoin de prendre de mesure particulière.</p>
Hygiène des mains	<p>Se laver les mains avec de la solution hydroalcoolique, ou de l'eau et du savon, en sortant de la chambre de la personne malade.</p>

Personnes contacts

Le personnel de santé se charge de l'**enquête d'entourage** pour identifier les personnes contacts du malade. La collaboration du personnel du centre est essentielle en raison de sa connaissance du centre et des bénéficiaires.

Définition des personnes contacts :

Ce sont les personnes qui ont **eu un contact** direct avec la personne malade, c'est-à-dire qui ont :

- **partagé la même chambre ...**, ou
- **séjourné au moins 1 heure** dans la même pièce ...

... pendant la **période** où la personne malade était contagieuse (de 2 jours avant l'apparition des boutons jusqu'à la formation de croûtes sur tous les boutons. Cette période dure généralement entre 5 et 7 jours).

Note : S'il n'est pas possible d'identifier avec certitude les personnes contacts, il ne faut pas hésiter, en cas de doute, à considérer les personnes comme des contacts possibles, y compris le personnel encadrant.

Les **mesures** à mettre en place pour les personnes contacts **dépendent de leur risque de complications**

Définition des personnes à risque de complications :

- **Femme enceinte**
- **Personnes avec une maladie ou un traitement immunosuppresseur**

Réponse:

- Si la personne n'est pas à risque, alors aucune mesure n'est nécessaire.
- Si la **personne est à risque** (ou en cas de doute), envoyer-la en consultation médicale ou infirmière (situation semi-urgente, voir www.ge.ch/c/ressources-medicales) pour organiser la vaccination ou le traitement préventif.

Egalement, les personnes contacts **peuvent continuer à fréquenter** l'école, la crèche ou le travail. Pendant 3 semaines (21 jours), elles doivent cependant **éviter les contacts** avec des autres personnes à risque de complications.

Que faire si vous devez transférer vers un autre centre ou admettre un bénéficiaire ?

- Il faut **éviter d'admettre ou de transférer** ailleurs :
 - o une **personne malade** lorsqu'elle est contagieuse. Cela redevient possible lorsque tous les boutons se sont transformés en croûtes sèches (généralement 5 à 7 jours après l'apparition des derniers boutons).
 - o une **personne contact non-immune** pendant 3 semaines (21 jours à compter du dernier contact avec la personne malade).

- Si des cas de varicelle sont présents dans le centre, il ne faut **pas admettre** :
 - o les **personnes non-immunes**, en particulier celles qui présentent un risque de complications (femmes enceintes, personnes avec une maladie ou un traitement immunosuppresseur).

Qui devez-vous informer si vous suspectez un cas, ou si un cas est confirmé ?

La direction du centre informe le personnel de santé (ou vice-versa si le personnel de santé identifie la personne malade en premier).

Les informations sur la maladie et les mesures doivent aussi être transmises à :

- Les collaborateurs du centre
- Le personnel d'encadrement
- Le personnel de sécurité
- Les bénéficiaires du centre (voir encadré ci-dessous; une affiche imprimable est disponible en ligne sous le nom de la maladie ([lien](#)))

Informations à transmettre aux bénéficiaires du centre

1. Actuellement, il y a parmi nous des personnes qui ont la varicelle. Il faut donc prendre quelques mesures spéciales (listée ci-dessous) pour éviter la propagation de la maladie.
2. La **varicelle** est une maladie très contagieuse qui se transmet par l'air. En général, elle évolue sans problème, surtout chez les enfants. Mais elle peut parfois (rarement) causer des complications graves, surtout chez les femmes enceintes et les personnes avec une maladie ou un traitement immunosuppresseur.
3. Pour **éviter d'attraper la maladie**, il faut si possible éviter d'être en contact avec les personnes malades tant qu'elles sont contagieuses (c'est-à-dire tant que des croûtes ne sont pas apparues sur toutes les lésions).
4. Si on a eu déjà la maladie ou si on a reçu 2 doses de vaccin contre la varicelle, on est immun et on ne peut plus attraper la maladie.
5. **Si on n'est pas immun** et on a eu un contact avec la personne malade, il faut consulter rapidement un médecin. Le médecin va évaluer si on a besoin d'un traitement préventif (vaccination ou traitement).
6. **Toute personne qui a des petits boutons rouges** qui démangent, ou qui a mal à la tête et aux membres, doit le signaler le jour même au personnel encadrant.